

N/REF : 24/06/2025 14H42 C:024972 I:35638
V/REF : 8536
V/Email reçu le Mardi 24/06/2025 a 14H42

CABINET HEURTIER

**6 PLACE VICTOR HUGO
38100 GRENOBLE**

IMMEUBLE : OURSIERE
9/11 RUE DE LA GRANGE
38240 MEYLAN

St Martin-H, le 25 Juin 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE DU 7 RUE DE LA GRANGE MEYLAN
OURSIERE
MME LOUCHEZ 06 81 99 51 08
MOTIF : INTERVENIR POUR WC BOUCHE REFOULEMENT
Donneur d'ordre : M. C. MARRA

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 24/06/2025 A 15H00
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT
DEBOUCHAGE DES TOILETTES ASPIRAMBO
CONTROLE DU BON ECOULEMENT
REMARQUE : LES TOILETTES SONT BEAUCOUP ENTARTRÉS

PREVOIR LE CHANGEMENT DES TOILETTES

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 24/06/25 a 16H39 M. C. MARRA

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	180,44	180,44
TOTAL H.T.				180,44
T.V.A. a 10,00%				18,04
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>198,48</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN